

DIFFUSION	O	COPIE	S
I. ARMOULD			
B. PIGUARD			
A. GAIMICHE			
B. RICHARD			
S. PIGNAT-GROSJEAN			
J.-C. BILLOT			
M. CHAMBERESSON			
J. HACHEQUARD			
L. HERTZ-WINCKEL			
B. MOURRY			
A. MARCHAL			
M. WENDE			
B. PLANTEVIN			
M. LAHURTE			
S. SCHRAMM			
R. PERROT-SOUMANN			
R. HOUILLON			
R. STUTZ			
O. BONNEMALLE			
M. BARRE			
A. THOMASSON			
F. CUMAT			
B. DAVAL			
A. PONTOU			
F. MOUTOGNAUD			
Autres			



ARRIVEE

04 FEV. 2022

Communauté de Communes
du Pays de LureLABORATOIRE DEPARTEMENTAL
VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE

46687

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE LURERue des Berniers - ZA de la Saline
70200 LUREAnalyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'Agence
Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

*Unité de gestion	805	CC PAYS DE LURE
*Installation	070000695	RESEAU LOMONT
*Point surveillance	742	LOMONT
Commune prélèvement	LOMONT	
Destinataires	ARS DT 70 - COM COM	
Préleveur	LDVH	*Date Prél 24/01/2022 *Heure Prél 11:15
Date début analyse	24/01/2022	Date Récept 24/01/2022 Heure Récep 14:00

RAPPORT D'ESSAI HY225-0271

Analyse de Type D1

Numéro d'échantillon: 05-12

*Lieu exact prélèvement MAIRIE, Robinet Toilettes
*Eau TRAITEE

RECEPTION2

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
Coordonnée X PSV		971269,4			
Coordonnée Y PSV		6730864,2			

MESURES SUR SITE réalisées par le préleveur

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Prélèvement	FD T 90-520	LG			
# Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	0,21	mg/L	/	/
# Chlore total	NF EN ISO 7393-2	0,21	mg/L	/	/
# Température	Détermination T°C v3	6,1	°C	/	25

Examen Bactériologique (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités Code de santé publique	
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	12	/mL	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	1	/mL	/	/
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 mL	0	/

Examen Chimique D1 (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités Code de santé publique	
				Limites	Références
Aspect	Qualitative	normal			
Couleur	Qualitative	aucune			
Odeur	Qualitative	nulle			
# pH	NF EN ISO 10523	6,8	pH		[6.5 ; 9.0]
# T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v3	7,4	°C		
# Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	99	µS/cm		[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027-1	<0,50	NFU		2.0
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0.10

CONCLUSION GENERALE

L'eau prélevée respecte les limites de qualité édictées par le Code de la santé publique pour les paramètres analysés, mais sa conductivité est inférieure à la référence de qualité fixée à 200 µS/cm.

Dossier validé le 28/01/2022

Imprimé le : 28/01/2022

La Responsable chimie des eaux

Christelle POUZET
Christelle POUZET

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Elles sont émises selon les critères définis dans les arrêtés du 11 janvier 2007 (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I et du 4 août 2017. Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats (données disponibles sur demande). Les commentaires ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Les données fournies par le client/préleveur sont identifiées par le symbole *. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Dans le cadre d'une amélioration continue, les résultats sont susceptibles d'être consultés par des évaluateurs du COFRAC. Les résultats provenant d'un prestataire externe rendus sous accréditation et inscrits dans le présent rapport sont couverts par l'accréditation de ce dernier.